

Sport et santé en territoires fragiles

Construire un parcours de santé intégrant
la pratique d'une activité physique ou sportive
pour la personne malade vivant en zone rurale
ou en quartier prioritaire

**APPEL À
PROJETS
2022**

**DATE LIMITE DE
TRANSMISSION
DES DOSSIERS:
19 JANVIER 2022**

Contexte

Les activités physiques ou sportives régulières – pour peu qu'elles soient pratiquées en respectant certaines règles – présentent, outre une fonction socialisante, des intérêts indéniables sur le plan de la santé. Elles contribuent à prévenir une aggravation et/ou une récurrence chez les personnes souffrant de maladies chroniques. Les bienfaits sont variés et observables à la fois au niveau des capacités physiques, de la dimension psychologique, de l'environnement social, des comportements et des facteurs de risque. Les activités physiques constituent un réel atout dans les protocoles de soins et sont désormais reconnues par les professionnels⁽¹⁾ comme un complément indispensable, notamment dans le traitement des cancers ou lors d'épisodes de rémission, pour améliorer la santé des malades, accroître leur tolérance aux traitements tout comme leur espérance de vie.

Récemment, la peur de contracter le virus de la Covid-19 a contraint les personnes atteintes de maladies chroniques à limiter leurs déplacements, à s'isoler, à arrêter

toute activité physique ou même parfois à reporter leurs soins. Les conséquences, telles que l'aggravation des symptômes ou des prises en charge plus lourdes pour certains patients, sont aujourd'hui préoccupantes. Si tous les malades sont affectés par la pandémie, certains sont d'autant plus fragilisés qu'ils sont isolés du fait de leur situation géographique ou sociale.

Dans un contexte de sortie de crise sanitaire, la reprise des activités physiques constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique qui participe à la lutte contre la sédentarité et contribue à la reprise d'une vie sociale. L'inscription des activités physiques au cœur des parcours de soins représente désormais une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des patients. Associées à des actions de lutte contre le stress, des ateliers de nutrition/diététique et des espaces d'expression, elles aident les malades vivant dans des territoires ruraux ou prioritaires à conserver une attitude positive et dynamique face à leur maladie et à limiter l'impact de la crise sanitaire sur leur traitement.

Objectif

La Fondation de France souhaite participer à l'amélioration de la santé et à la lutte contre la récurrence ou la rechute des malades atteints de pathologies chroniques vivant en milieu rural ou en quartier prioritaire et développer leur pouvoir d'agir. Elle **soutiendra des projets innovants inscrivant l'activité physique ou sportive régulière et de proximité dans les parcours de santé des patients résidant sur ces territoires**. Ces projets mettront en valeur les collaborations étroites et réelles entre les équipes médicales et paramédicales, les associations sportives et les malades.

La Fondation de France privilégiera les projets qui élaboreront des solutions hybrides associant des soins de support complémentaires à l'activité physique.

Le projet pourra inclure, outre la pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, des actions de capitalisation et de mise en réseau d'acteurs issus de ces différents domaines.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des malades et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné.

Le dossier peut être porté en collégialité par plusieurs structures.

Une vigilance particulière sera apportée aux projets déposés par les maisons de santé, les maisons sport-santé, les groupements d'employeurs, les têtes de réseaux et les comités régionaux et départementaux dans leur capacité à justifier le fait d'être au plus près des publics, de répondre au besoin local, de pallier une carence associative locale et de suivre les transformations mesurées et observées tout au long du projet sur les publics accompagnés. À cette fin, les modalités d'organisation du projet seront explicitées. Les demandes portant essentiellement sur la coordination ne seront pas examinées.

Les critères de sélection

La Fondation de France sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- le projet devra démontrer qu'il cible des **patients pré-identifiés atteints de maladies chroniques spécifiques**;
- le projet s'inscrira dans la **ruralité** et/ou dans un **quartier prioritaire**. Il se déroulera au plus près du domicile des patients;
- **l'activité physique devra faire partie intégrante du parcours de santé** coconstruit entre l'équipe soignante (médicale et/ou paramédicale), les professionnels de l'activité physique ou sportive et le patient. Le porteur du projet devra justifier d'une **collaboration réelle et constante entre tous ces acteurs de champs disciplinaires distincts** mobilisés au service des patients;
- le projet devra associer les patients à l'ensemble de la démarche dans laquelle ils auront un rôle actif;
- les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés;
- le projet justifiera **obligatoirement** d'une collaboration étroite avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées. Il démontrera un **ancrage territorial** important;
- la pertinence de la démarche de suivi et d'évaluation tout au long du projet sera analysée.

La Fondation de France ne finance pas : les projets d'activités physiques visant exclusivement à la (re)construction des liens sociaux, un projet de déclinaison du projet fédéral dont la structure dépend, la prévention des chutes ou le bien-être ; les projets ne permettant pas une pratique hebdomadaire, les projets inférieurs à 9 mois d'activités physiques pour le patient ; la compétition de haut niveau ; les événements ponctuels ; les formations diplômantes et les formations individuelles ; les projets terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France ; les projets sans recherche de co-financement (hors autofinancement) ; le fonctionnement de la structure ; les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis) ; les demandes de financement de poste pour les collectivités locales ou territoriales.

Les modalités de soutien

Le projet devra se réaliser en France (métropole ou territoires ultra-marins).

Le porteur de projet ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à projets.

Comment répondre ?

L'appel à projets Sport et santé en territoires fragiles est ouvert du 2 novembre 2021 au 19 janvier 2022 à 17h.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant 17h le 19 janvier 2022.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

AIDE MÉTHODOLOGIQUE COMPLÉMENTAIRE



Accompagner les acteurs de terrain

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la coconstruction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

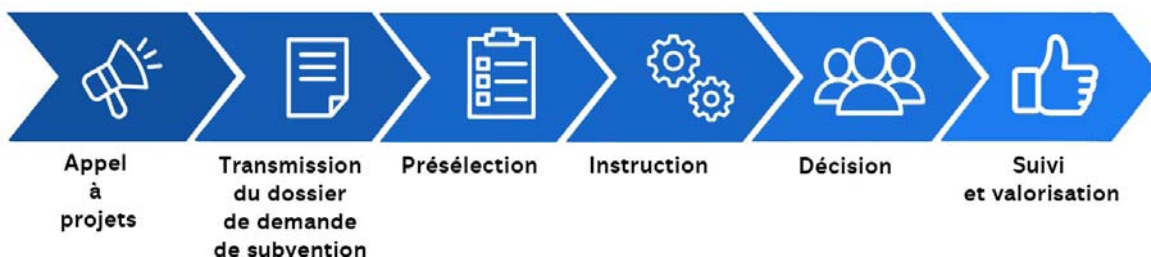


Comment agir pour l'environnement

Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

Plus d'informations sur fondationdefrance.org rubrique *Trouver un financement*.

Le circuit de financement d'un projet



1. La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant 17h le 19 janvier 2022 seront étudiées par le comité du programme Sport Santé Insertion. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

2. L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts en juin 2022.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Pour toute question, vous pouvez écrire à sport@fdf.org

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.